




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110411-14862-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 13/04/11 |
| Date de réception : mercredi 13 avril 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.322

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Les marchés relatifs à la fourniture de livres non scolaires pour les adultes et les enfants arrivent à expiration le 31 décembre 2011.

Dès lors, il convient de lancer de nouveaux marchés afin de permettre à la Ville d'obtenir les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale ainsi que des différents services municipaux amenés à utiliser les ouvrages et documentations spécialisés dans les différents domaines concernés.

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer par avance et avec précision, dans chaque catégorie, le nombre et le rythme des ouvrages à commander, il a été prévu de recourir à la formule dite des marchés à bons de commande.

Ces marchés, passés en application de l'article 77 du code des marchés publics, seront conclus avec un montant minimum et un montant maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois par reconduction expresse.

La présente consultation a été divisée en douze lots qui permettent de couvrir l'ensemble des domaines de connaissance nécessaires aux besoins recensés sur la commune et ses services. Cet allotissement se répartit de la façon suivante :

| N° des lots | Libellé des lots | Montant annuel hors taxes | |
|-------------|------------------|---------------------------|---------|
| | | minimum | maximum |

| | | | |
|--------------|--|------------------|------------------|
| 1 | Fiction adultes | 20 000 € | 80 000 € |
| 2 | Livres en langues étrangères (adultes et jeunesse) | 1 000 € | 4 000 € |
| 3 | Documentaires adultes : politique, droit, administration, économie, gestion, ouvrages professionnels (édition, librairie, bibliothèque, documentation, médias), informatique | 15 000 € | 60 000 € |
| 4 | Documentaires adultes : sciences humaines (philosophie, psychologie, sociologie et pédagogie), littérature, langues, dictionnaires et encyclopédies, religion | 15 000 € | 60 000 € |
| 5 | Documentaires adultes : art (peinture, sculpture.....), urbanisme et mode | 10 000 € | 40 000 € |
| 6 | Documentaires adultes : ethnologie, histoire, géographie, tourisme | 15 000 € | 60 000 € |
| 7 | Documentaires adultes : ouvrages sur la Provence y compris les livres en provençal | 7 500 € | 30 000 € |
| 8 | Documentaires adultes : Arts appliqués, arts du spectacle, sciences et vie pratique | 15 000 € | 60 000 € |
| 9 | Ouvrages pour la jeunesse (fictions et documentaires) | 20 000 € | 80 000 € |
| 10 | Bandes dessinées et mangas (adultes et jeunesse) | 7 500 € | 30 000 € |
| 11 | Livres reliés spécialement pour bibliothèques (ouvrages divers) | 6 000 € | 24 000 € |
| 12 | Livres lus | 2 000 € | 8 000 € |
| Total | | 134 000 € | 536 000 € |

Conformément aux articles 26 et 27 du code des marchés publics (CMP), la valeur estimée de ces marchés en vue de la détermination du seuil de procédure correspond à leur montant total maximum sur la durée de quatre ans, à savoir : **2 144 000 € HT.**

Par conséquent, la procédure retenue pour cette consultation de fournisseurs est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33 alinéa 3, 40.III, 57 à 59 du CMP.

Par ailleurs, il paraît opportun, afin d'assurer des délais suffisants au déroulement de cette procédure et notamment de garantir de bonnes conditions à la mise en œuvre d'une saine concurrence, de faire application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule que " *lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché* ".

En procédant ainsi, Madame le Député-maire se trouvera en mesure, après attribution du marché par la commission d'appel d'offres, de signer les marchés avec les fournisseurs retenus à l'issue des délais prévus à l'article 80 du CMP pour l'information des autres candidats dont la candidature ou l'offre aura été rejetée par ladite commission.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer les marchés de *fourniture de livres non scolaires pour les adultes et les enfants* à l'issue de la procédure précitée, ainsi que tout document s'y rapportant et notamment leurs reconductions éventuelles pour les montants suivants :

Minimum : 20 000 € HT – Maximum : 80 000 € HT **Lot n°1 : Fiction adultes**

Minimum : 1 000 € HT – Maximum : 4 000 € HT **Lot n°2 : Livres en langues étrangères (adultes et jeunesse)**

Minimum : 15 000 € HT – Maximum : 60 000 € HT *Lot n°3 : Documentaires adultes : politique, droit, administration, économie, gestion, ouvrages professionnels (édition, librairie, bibliothèque, documentation, médias), informatique*

Minimum : 15 000 € HT – Maximum : 60 000 € HT *Lot n°4 : Documentaires adultes : sciences humaines (philosophie, psychologie, sociologie et pédagogie), littérature, langues, dictionnaires et encyclopédies, religion*

Minimum : 10 000 € HT – Maximum : 40 000 € HT *Lot n°5 : Documentaires adultes : art (peinture, sculpture.....), urbanisme et mode*

Minimum : 15 000 € HT – Maximum : 60 000 € HT *Lot n°6 : Documentaires adultes : ethnologie, histoire, géographie, tourisme*

Minimum : 7 500 € HT – Maximum : 30 000 € HT *Lot n°7 : Documentaires adultes : ouvrages sur la Provence (y compris les livres en provençal)*

Minimum : 15 000 € HT – Maximum : 60 000 € HT *Lot n°8 : Documentaires adultes : Arts appliqués, arts du spectacle, sciences et vie pratique*

Minimum : 20 000 € HT – Maximum : 80 000 € HT *Lot n°9 : Ouvrages pour la jeunesse (fictions et documentaires)*

Minimum : 7 500 € HT – Maximum : 30 000 € HT *Lot n°10: Bandes dessinées et mangas (adultes et jeunesse)*

Minimum : 6 000 € HT – Maximum : 24 000 € HT *Lot n°11: Livres reliés spécialement pour bibliothèques (ouvrages divers)*

Minimum : 2 000 € HT – Maximum : 8 000 € HT *Lot n°12: Livres lus*

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget de la Ville (2012 à 2015), sur la ligne 93221 6065 1707 qui devra présenter les disponibilités suffisantes.

**2011.322 - MARCHE DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR
LES ADULTES ET LES ENFANTS - LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 48 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**